

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

DE NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E25000009/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 12 février 2025

Le président du tribunal administratif de Nancy

CODE : 1

Vu enregistrée le 12 février 2025, la lettre par laquelle la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet d'enquête publique unique portant sur la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'habitat et la modification des périmètres délimités des monuments historiques des communes de Allamps, Battigny, Blénod-les-Toul et Bulligny ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Bernard Helmer est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Thierry Marchal est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois et à Messieurs Bernard Helmer et Thierry Marchal.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S Davesne', with a long horizontal stroke extending to the right.

Sébastien Davesne